

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	14	/	1

Date de la convocation
13 avril 2026

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt six
et le vingt mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHER, 1^{er} adjoint.

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., PIGEON A. ; VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL C., MARTEL D., OUDIN A., BRUNETON M., VEROT V.,

Absents : CHABIDON D.,

N° 27042026007

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget 06202 de la commune de Chaspuzac et constatant que le CFU présente :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET LOTISSEMENT LES FOURNIAUX 06202

un excédent de fonctionnement de clôture de	58 223.56 €	un déficit de fonctionnement de clôture de	0.00 €
---	-------------	--	--------

Décide d'affecter le résultat comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (prévu au budget – C/023)	
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
● exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0.00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
● affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau débiteur) (ligne 002)	58 223.56 €

Vote

Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 27 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

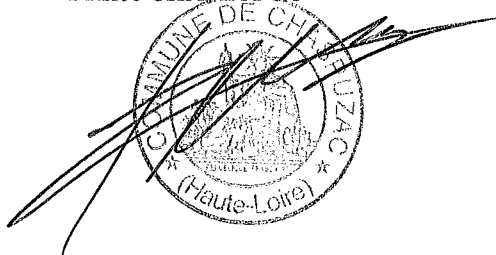
Patrice CHAMAYOU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 28 avril 2026

et publication ou notification

Du 28 avril 2026



AR Prefecture

043-214300626-20260427-27042026007-DE
Reçu le 28/04/2026